

LES FONDS EUROPÉENS

GERES PAR
LA REGION DES

PAYS DE LA LOIRE

—
Mai
2021
—

Des chiffres et des projets

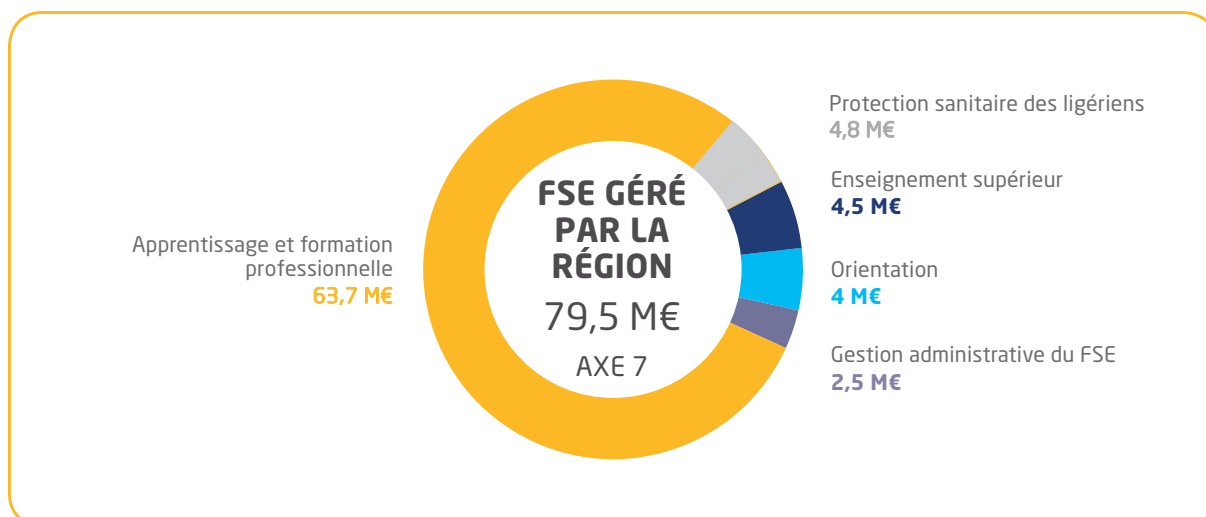
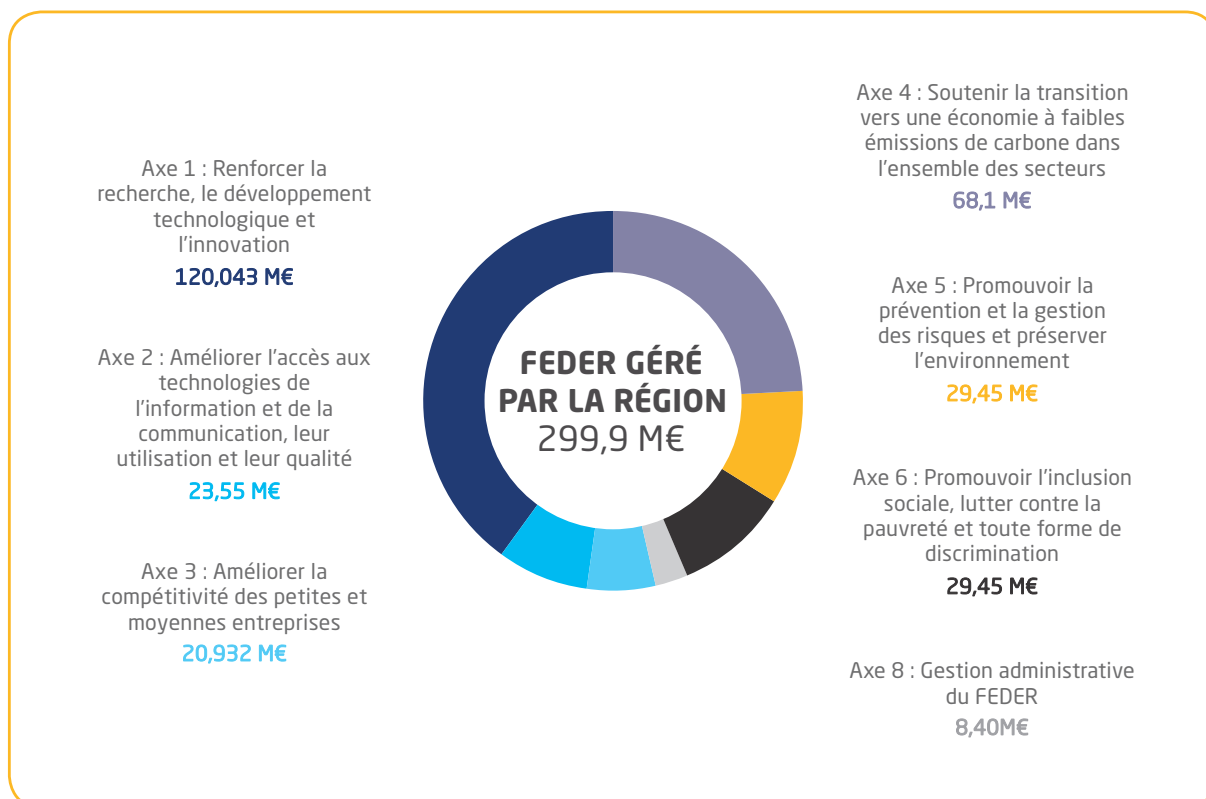
Etat d'avancement du programme FEDER-FSE
2014-2020 au 31/12/2020



www.europe.paysdelaloire.fr

LE PROGRAMME RÉGIONAL FEDER-FSE 2014-2020

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Région des Pays de la Loire est responsable de la mise en place, sur son territoire, de la politique européenne de cohésion pour la période 2014 - 2020. Pour cela, elle dispose notamment de deux outils financiers : le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE). Les domaines d'intervention de ces deux fonds sont présentés dans le Programme opérationnel (PO) régional FEDER-FSE 2014 - 2020 adopté par la Commission européenne le 16 décembre 2014 et révisé le 28 novembre 2018 puis le 6 octobre 2020.

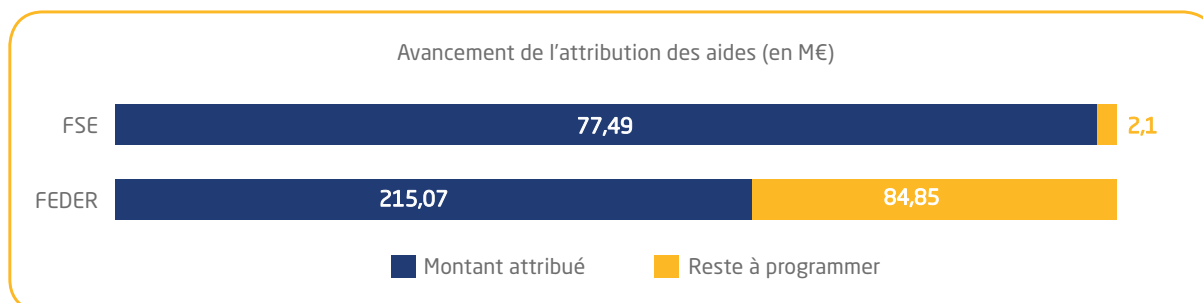
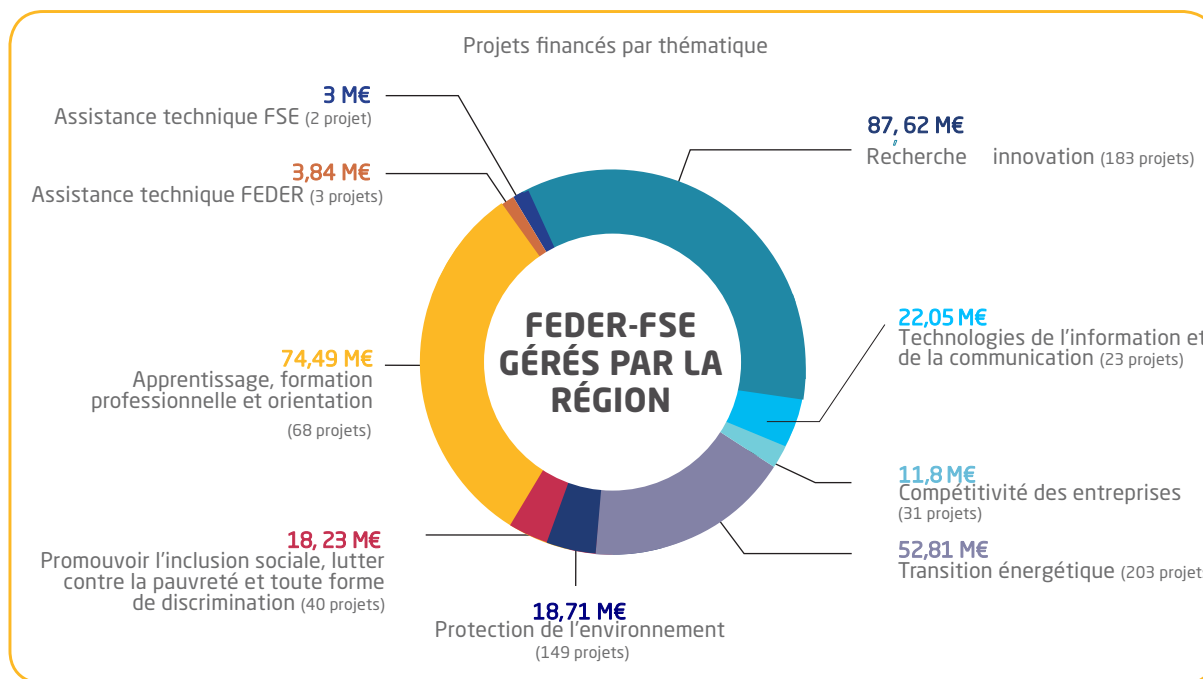


LES ÉTAPES DE LA VIE DU PROGRAMME RÉGIONAL FEDER-FSE EN 2020



L'AVANCEMENT DU PROGRAMME RÉGIONAL FEDER-FSE AU 31/12/2020

702 projets ont bénéficié d'une aide européenne au 31/12/2020, dont 632 projets programmés au titre du FEDER pour un montant total de 747,12 M€ (soit 215,07 M€ de FEDER) et 70 projets au titre du FSE pour un montant total de 77,49 M€.







EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS EN PARTIE PAR LES FONDS EUROPÉENS

Parmi les projets soutenus, certains ont fait l'objet d'un article dans le magazine régional *Ma Région* diffusé dans toutes les boîtes aux lettres des Pays de la Loire. Voici quelques exemples de projets subventionnés par l'Europe.

© Région Pays de la Loire / PB FOURNY



RENFORCEMENT ET REHAUSSEMENT DES DIGUES DU GOIS ET DES MATTES

-  **PORTEUR :** Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier
-  **DATE :** 01/01/2018 - 31/12/2019
-  **MONTANT :** 2 199 314,95€ (dont 219 931,50 € de FEDER prévisionnel, soit 10 %)
-  **LIEU :** Ile de Noirmoutier (85)





L'île de Noirmoutier doit aujourd'hui faire face à de forts risques de submersion marine, deux tiers de l'île étant sous le niveau des plus hautes eaux. Le territoire a ainsi mis en oeuvre depuis des années une politique de renforcement des systèmes de protection contre les inondations et submersions marines.

En juillet 2012, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier (CCIN) a obtenu la labellisation de son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Sur la côte Est de l'île, où sont implantée près d'une trentaine de kilomètres de digues, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier (CCIN) poursuit la stratégie historique de consolidation et de rehaussement des ouvrages, tout en l'adaptant aux problématiques récentes liées à la lutte contre le réchauffement climatique.

La CCIN souhaite assurer la fermeture du système de protection, avec une altimétrie cohérente et homogène de l'ensemble des ouvrages du système de protection. Cela permet d'intégrer la lutte contre le réchauffement climatique aux actions de lutte contre la surélévation du niveau moyen des océans.

L'opération cofinancée par le FEDER fait suite à une phase de conception, menée entre 2015 et 2017. Elle a permis de sécuriser plus de 2700 personnes en haute saison, plus de 1000 logements et 150 activités professionnelles. Les travaux cofinancés concernent la digue du Gois, ainsi que la digue des Mattes. Ils ont permis de rehausser la côte et ainsi renforcer le niveau de protection contre la submersion marine, limiter les risques de surverses et de brèches dans les ouvrages existants, tout en tenant compte des enjeux patrimoniaux et environnementaux des sites.

CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION INNOVANTE POUR UNE PRODUCTION DE BIOMETHANE "ENERGIE VERTE"

-  **PORTEUR :** Le Mans Métropole
-  **DATE :** 01/07/2017 - 31/03/2022
-  **MONTANT :** 11 634 023 € (dont 625 000 € de FEDER, prévisionnel, soit 5 %)
-  **LIEU :** Le Mans(72)





Le Mans métropole a souhaité réaliser une unité de méthanisation à partir des boues de la station de traitement des eaux usées de la Chauvinière. Le projet consiste en la valorisation énergétique des boues produites lors du traitement des effluents, grâce à une qui entraîne une réduction d'un tiers du volume de ces boues, donc du coût de leur élimination. Le biogaz ainsi obtenu est stocké dans des gazomètres. Le gaz est ensuite purifié pour atteindre une teneur en méthane supérieure à 98%. Il est ensuite comprimé et odorisé puis injecté dans le réseau de GRDF. Ces procédés garantissent la conformité du biométhane aux prescriptions techniques de GRDF. De nombreuses analyses de gaz sont effectuées pour en vérifier le bon fonctionnement.

Le projet est ancré dans une démarche de développement durable, de protection de l'environnement et d'économie circulaire. Ce nouvel équipement de l'agglomération mancelle s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement et de ceux du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) des Pays de la Loire, à savoir l'augmentation de la valorisation énergétique et l'économie des ressources naturelles. Le projet vise principalement à produire de l'énergie thermique issue de sources renouvelables. Il participera également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les travaux se déclinent en quatre phases : étude-conception méthanisation, digestion des boues, traitement des retours et valorisation énergétique. Il s'agira notamment de reconstruire deux digesteurs de 3 250 m³ chacun, un bâtiment de retours, deux gazomètres et un bâtiment épuration du biogaz. La quantité d'énergie sera de l'ordre de 13 000 MWh/an.



ACQUISITION D'UNE TEP IRM

-  **PORTEUR** : Groupement de coopération sanitaire Institut du Cancer Nantes Atlantique
-  **DATE** : 02/04/2018 - 30/06/2023
-  **MONTANT** : 5 612 955,93 €
(dont 2 612 955,93 € de FEDER prévisionnel, soit 40 %)
-  **LIEU** : Nantes (44)

Porté le CHU de Nantes et Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO), le projet a pour objectif l'installation d'une TEP-IRM sur le site de l'Hôtel Dieu en 2021. Cette technique d'imagerie innovante permettra de développer l'imagerie multi-modalité pour la recherche clinique en Oncologie.

La TEP-IRM est un outil de pointe, qui combine une Tomographie par Emission de Positron (TEP) et une Imagerie par Résonance Magnétique (IRM). Il constitue aujourd'hui l'équipement hybride le plus performant pour l'imagerie multi-modalité humaine. Il permet d'acquérir simultanément une imagerie corps entier moléculaire en TEP et morphologique en IRM, de faible irradiation, mais également de fournir des informations biologiques et morphologiques de haute résolution et de contraste élevé sur les processus pathologiques avec une correction aisée du mouvement.

L'acquisition d'une TEP-IRM s'inscrit dans un projet de recherche dont le but est le développement de l'imagerie multi-modalité simultanée pour des pathologies tumorales phares (hémopathies, tumeurs ORL, cancer de la prostate et tumeurs pelviennes, tumeurs endocriniennes, etc.).





Les objectifs spécifiques de ce projet d'imagerie sont de trois ordres :

- Etudier l'hétérogénéité tumorale au cours de l'évolution de la maladie,
- Obtenir une imagerie multiparamétrique prédictive de l'efficacité des thérapies et pronostique du devenir du patient,
- Développer l'imagerie multi-traceurs.

L'installation d'une TEP-IRM renforce de façon indiscutable le Pôle régional Nucléaire pour la Santé. Il représente un atout majeur pour la recherche en imagerie multi-modalité, renforçant la visibilité et l'attractivité du site de Nantes.



JARDIN SANS EAU

-  **PORTEUR** : Terra Botanica
-  **DATE** : 01/11/2019 - 31/12/2020
-  **MONTANT** : 133 921,02 €
(66 960,51 € de FEDER, soit 50 %)
-  **LIEU** : Maine-et-Loire (49)

Terra Botanica est un parc à thème propriété du Département du Maine et Loire, ouvert en 2010, géré depuis 2015 par un Groupement d'intérêt public constitué du Département, de la Ville d'Angers et du Comité départemental du tourisme.

Depuis son ouverture, Terra Botanica est engagé dans une démarche respectueuse de l'environnement, avec moins d'intrants chimiques et une maîtrise de l'eau. Dans la continuité de ses engagements, Terra Botanica a souhaité aller plus loin en créant un jardin du futur, un jardin sans eau, dans un contexte où la ressource en eau va devenir de plus en plus rare. De plus, 80 % des Français habitent en ville.

C'est dans ce cadre que Terra Botanica sollicite les fonds FEDER pour co-financer son projet.

L'opération comprend deux volets principaux :

- La création d'un jardin de 1 000 m², qui sera conduit sans arrosage après la première année, avec un parcours didactique pour expliquer la démarche aux visiteurs (dont les techniques de plantation pour amener le système racinaire à aller chercher l'eau en profondeur et ainsi vivre sans arrosage par la suite) et la plantation d'espèces qui ont la capacité d'économiser l'eau ;

- Une animation autour du jardin : une médiation scientifique et technique, des conseils sur la création d'un tel jardin, sur les espèces et sur l'entretien seront présentés dans le jardin et sur le site web de Terra Botanica, avec une vidéo pour permettre aux différents publics (visiteurs jardiniers, élèves), de créer des jardins sans eau.

COVID-19 : SOUTIEN A L'ACHAT D'EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE



PORTEUR : Départements et Région



DATE : 2020-2021



MONTANT : 9,26 M€
(dont 4,62 M€ de FSE, soit 50%)



LIEU : Toute la Région

Dans le cadre des mesures de simplification proposées par la Commission européenne et validées par le Parlement européen et le Conseil (CRII et CRII+), la Région en tant qu'autorité de gestion du programme régional FEDER-FSE 2014-2020, a souhaité utiliser certaines de ces dispositions pour appuyer avec les fonds européens l'effort déployé par les collectivités territoriales ligériennes pendant la période de crise sanitaire.

Afin de réduire le risque d'épidémie et de saturation des services de santé aggravant la situation pour les personnes les plus vulnérables, la Région a soutenu l'achat d'équipements de protection individuelle permettant de lutter contre la propagation du virus et de protéger la population.

Sur la base du règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen, le Conseil régional a ainsi ouvert un nouveau dispositif d'intervention au sein de l'axe 7 FSE du Programme opérationnel régional FEDER-FSE, avec la création d'une nouvelle priorité d'investissement : "l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général".

Elle comporte un objectif spécifique unique : "protéger la population des risques épidémiques et garantir l'accès et la disponibilité des services de santé et sociaux d'intérêt général".

Ce nouvel objectif du FSE a permis de soutenir les opérations d'envergure régionale ou départementale. Ce choix a été motivé par la volonté de faire porter la charge de gestion sur un nombre d'opérateurs limité.

© Région Pays de la Loire / P. Chabot - Les beaux matins



Livraison de masques au CHU d'Angers

Résumé, à l'intention des citoyens,
du Rapport annuel de mise en oeuvre
2021 pour l'année 2020 FEDER - FSE



www.europe.paysdelaloire.fr